

OBJET : Renouvellement du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Avis de publicité aux associations

Madame, Monsieur,

Je vous informe du renouvellement du Conseil d'Administration du CIAS du Thouarsais.

En application de l'article L.123-6, R.123-7, R.123-11, R.123-12 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins au sein du Conseil d'Administration du CIAS :

- De représentants des associations de retraités et de personnes âgées;
- De représentants des associations de personnes handicapées;
- De représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- De représentants des associations familiales désignés sur proposition de l'union départementale des associations familiales.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de la représenter en m'adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil communautaire.

DÉLAI IMPÉRATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront me parvenir au plus tard le **2 mai 2014**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil du Centre Intercommunal d'Action Sociale contre accusé de réception.